

Pau, 13 juillet 2010

Madame, Monsieur,

Le Groupement des Concessionnaires Palois en collaboration avec l'Association du Parc des Expositions de Pau a décidé d'organiser le Salon de l'AUTO les 22 – 23 et 24 Octobre prochains

Devant les difficultés économiques que rencontrent les entreprises du secteur de l'automobile, nos deux structures ont décidé de maintenir les tarifs au même niveau que ceux qui étaient pratiqués en 2009 malgré la progression des coûts de nos fournisseurs et prestataires. Il faut noter également les efforts réalisés par le Parc des Expositions de Pau pour aménager l'esplanade centrale et accueillir dans de meilleures conditions divers chapiteaux.

Par ailleurs elles ont décidé de maintenir le volume publicitaire de l'an passé malgré leur souhait d'établir un budget de rigueur.

Nous vous demandons afin de préparer au mieux cette nouvelle édition du Salon de l'AUTO de bien vouloir **répondre avant le 20 Août 2010** en retournant le dossier ci-joint et précisant la (ou les) surface(s) que vous souhaiteriez occuper lors de ce Salon.

3 jours de commerce, d'échanges et de contact vous attendent, alors soyez des nôtres....

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

P°/ Groupement des Concessionnaires Palois  
Le Président,



Maher ABID

P°/ Parc des Expositions de Pau  
Le Président,



Christian ROUSSILLE

# ASSURANCE

**NOM DE L'EXPOSANT** .....

- est assuré par sa propre Compagnie OUI - NON (\*)
- souhaite être garanti par le Comité d'Organisation OUI - NON (\*)

Les marchandises sont garanties par le Comité d'Organisation en assurance "Tous risques exposition", jusqu'à concurrence d'un capital de 3 000 € par stand, sous hall, en extérieur, avec application de la Règle proportionnelle en cas de sinistre et d'une franchise de 80 €.

La Prime d'Assurance sera donc de :

- 8 € par stand sous hall
- 8 € par emplacement extérieur.

Une assurance complémentaire dont la prime sera à calculer, sur demande, pourra être souscrite directement auprès de l'Assureur du Comité d'Organisation.

***Selon les conditions ci-dessus mentionnées :***

**La Société** .....

- Souhaite souscrire le contrat minimum
- Souhaite être assurée pour un montant complémentaire de .....

Fait à .....

le, .....

Signature

(\*) Barrer la mention inutile

# TARIFS (Hors Taxes)

	Prix unitaire	Quantité	Total
<b>FRAIS FIXES OBLIGATOIRES</b>			
○ Droit d'inscription, sécurité, gardiennage, entretien	80,00 €	1	<b>80,00 €</b>
<b>EMPLACEMENT SOUS HALL POUR LES CONCESSIONNAIRES</b>			
<b>le m<sup>2</sup> :</b>			
○ Adour	11,60 €	.....	.....
○ Aragon	11,60 €	.....	.....
○ Béarn	11,60 €	.....	.....
○ Chapiteau – esplanade centrale	11,60 €	.....	.....
○ Pays de Soule	11,60 €	.....	.....
<b>EMPLACEMENT SOUS HALL (AUTRES CATEGORIES)</b>			
○ stand 3m x 3m (9 m <sup>2</sup> ) quel que soit le hall ..... le module de 9 m <sup>2</sup>	725,00 €	.....	.....
○ Stand 6m x 3m (18 m <sup>2</sup> ) quel que soit le hall ..... le module de 18 m <sup>2</sup>	1 045,00 €	.....	.....
<b>Stands Mezzanine Hall Béarn</b>			
○ Stand 6m x 3m (18 m <sup>2</sup> ) ..... le module de 18 m <sup>2</sup>	540,00 €	.....	.....
○ au-dessus de 18 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	14,80 €	.....	.....
<b>EMPLACEMENT SEMI - COUVERT</b>			
○ module de 9 m <sup>2</sup>	372,00 €	.....	
○ stand supplémentaire	150,00 €	.....	
<b>Esplanade Centrale</b>			
○ Véhicule utilitaire – moins de 3,5 tonnes, le véhicule	105,00 €	.....	.....
<b>Esplanade Centrale</b>			
○ Emplacement divers jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	430,00 €	.....	.....
○ Le m <sup>2</sup> supplémentaire	9,20 €	.....	.....
○ Forfait barnum	247,00 €	.....	.....
<b>Stands Alimentaires</b>			
○ Emplacement extérieur ..... module de 20 m <sup>2</sup>	500,00 €	.....	.....
○ Emplacement extérieur podium	550,00 €	.....	.....
○ Emplacement sous hall	677,00 €	.....	.....
○ Branchement Eau (si souhaité)	110,00 €	.....	.....

	Tarif (HT)	Quantité ou Puissance	Total
<b>ELECTRICITE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Forfait électricité comprenant location coffret, puissance 2 kw, maintenance</li> <li>○ Le kw supplémentaire</li> <li>○ Autre branchement souhaité</li> </ul>	38.00 € 20.00 €	..... ..... .....	..... ..... .....
<b>TELEPHONE</b>  Une ligne téléphonique analogique simple, ou ligne Internet peut être installée sur votre stand. Pour toute commande vous devez en faire la demande à <b>France Télécom</b> en téléphonant au <b>1016</b> pour un devis.	Facturation France Télécom	Facturation France Télécom	
<b>WI-FI (Internet sans fil) uniquement dans les halls Béarn, Soule et Adour</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Installation sur votre ordinateur, paramétrage réseau et accès au réseau</li> <li>○ Location carte PCMCIA (pour ordinateur portable)</li> <li>○ Location carte PCI (pour ordinateur de bureau)</li> </ul>	GRATUIT		
<b>ASSURANCE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si assuré par sa propre Compagnie Voir Attestation d'Assurance jointe à fournir</li> </ul> <b>Autre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Stand sous hall, Stand semi-couvert ou extérieur (3 000 € matériel)</li> </ul> <b>Garanties Optionnelles</b> – Possibilité de souscrire un complément Montant : ..... € x 2,5‰ Casse des objets fragiles..... € x 1‰ Risque transport : ..... € x 0,5 ‰ En expo, franchise de 80 € sur tous les risques, sauf tempête, grêle, neige, vol et vandalisme. 10% du sinistre avec un minimum de 230 €	Voir courrier		
	8,00 €		
<b>COMMANDE CARTES</b>  Les exposants bénéficieront de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cartes Invitation gratuites</li> <li>○ Cartes Exposants (suivant votre demande)</li> </ul> Les exposants pourront acheter des <b>cartes invitation supplémentaires</b> au tarif de 25 € (HT) les 10 ..... (facturées sur leur retour au guichet)	Gratuites Gratuites	50 .....	Gratuites Gratuites .....

**Sous réserve de possibilité d'attribution, indiquez dans les colonnes du tableau le nombre de m<sup>2</sup> dans les halls qui vous sont nécessaires, et pour les véhicules utilitaires exposés sur l'esplanade extérieure leur nombre.**

**LA PRESENTE DEMANDE NE SERA PRISE EN CONSIDERATION QU'ACCOMPAGNEE DE LA SOMME DE 500 € EUROS REPRESENTANT L'ACOMPTE DU MONTANT DE VOTRE PARTICIPATION.**

REGLEMENT ETABLI A L'ORDRE DU PARC DES EXPOSITIONS DE PAU

**SALON DE L'AUTO 2010**

**22 – 23 – 24 Octobre**

**Demande de Participation**

Nom ou Raison Sociale.....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Téléphone ..... Fax ..... Portable .....

e-mail ..... Site Internet : .....

Interlocuteur : .....

N° TVA Intracommunautaire.....

N° Registre du Commerce .....

Domiciliation bancaire .....

Intitulé de facturation (si diffèrent de la Raison Sociale ci-dessus)  
.....  
.....

**Réservé à  
l'Administration**



**Date Réception du Dossier** ...../...../.....

**N° Client**  
.....

**Versement :**  
.....

INSCRIPTION **GRATUITE** SUR LE SITE INTERNET DU PARC DES EXPOSITIONS DE  
PAU ET DU SALON DE L'AUTO [WWW.SALONDELAUTOPAU.COM](http://WWW.SALONDELAUTOPAU.COM) ET SUR LE  
CATALOGUE

**Raison Sociale** (le 1<sup>er</sup> mot inscrit servira à l'identification de l'exposant)

.....  
**Adresse**  
.....  
.....

Marques représentées

:...../...../...../.....  
...../...../...../.....

**OBSERVATIONS DE L'EXPOSANT**

.....  
.....  
.....  
.....

**L'exposant :**

- S'engage à respecter le Règlement particulier propre au Salon de l'Auto et de la Moto ci-joint
- Reconnaît exactes les indications par lui mentionnées sur la présente demande
- S'engage à verser le solde de sa facture avant le 22 octobre 2010, sous peine d'annulation de ses droits à disposer de l'emplacement attribué.

Fait à .....  
Le .....

Cachet

**SIGNATURE** (précédée de la mention  
manuscrite « Lu et Approuvé »)

Le présent dossier devra être retourné au **Secrétariat du Parc des Expositions de Pau**  
- 7 Bd Champetier de Ribes - 64000 PAU **avant le 20 Août 2010**

# ATTESTATION D'ASSURANCE

---

---

**Je soussigné** .....

Agent Général de la Compagnie d'Assurance .....

Adresse .....

Tél : .....

**CERTIFIE QUE**

Nom ou Raison Sociale de l'Exposant .....

Adresse : .....

Tel : .....

est garanti par ma Compagnie d'Assurance, par une Police "**TOUS RISQUES EXPOSITION**", pour tous les véhicules et tout le matériel qui seront mis en place dans le cadre du SALON de l'AUTO qui se déroulera au Parc des Expositions de PAU du **22 au 24 octobre 2010**.

En outre la Compagnie d'Assurance .....

renonce à tout recours contre le Comité d'Organisation de cette Manifestation.

Fait à .....

le, .....

**Cachet**

**Signature**

## REGLEMENT PARTICULIER PROPRE AU SALON DE L'AUTO 2010

Le **Salon de l' Auto** aura lieu du **22 au 24 octobre 2010** au Parc des Expositions de Pau.

### INSCRIPTION

La demande d'admission au Salon devra être adressée au Secrétariat du Parc **avant le 20 Août 2010**. Elle sera accompagnée d'un acompte de 500 €. Le solde de la facture devra être réglé **avant le 22 octobre 2010**.

Le Comité du Salon est seul juge pour accepter ou refuser les demandes de participation au Salon de l'Auto 2008.

### HORAIRES

Le montage des stands pourra être réalisé, à partir du **mercredi 20 octobre 2010**. La mise en place devra être achevée pour le **jeudi 21 octobre 2010 à 20 heures**.

### Heures d'ouverture

Vendredi 22 : 10 h - 20 h  
Samedi 23 : 10 h - 20 h  
Dimanche 24 : 10 h - 20 h

Les portes du Salon seront fermées le **Dimanche 24 octobre 2010, jour de clôture, à 20 heures**. Aucun véhicule ne sera autorisé à entrer dans l'enceinte du Salon ; la sortie des marchandises et le démontage des stands ne pourront s'effectuer que le **lundi 25 octobre 2010 à partir de 8 heures**.

La surveillance sera assurée de 20h, le jeudi 21 octobre, à 8h le lundi 25 octobre 2010.

Le Comité assurera un service de surveillance de jour et de nuit, sans pour cela assumer une responsabilité personnelle à quelque titre que ce soit.

### SECURITE

Conformément aux dispositions de l'Article T 83 du Décret du 31.10.1973, du Ministère de l'Intérieur, les véhicules doivent avoir le **réservoir d'essence vide, les batteries doivent être débranchées. Toute utilisation de carburant ou d'électricité provenant des véhicules est interdite.**

**Chaque exposant, que ce soit à l'intérieur des halls ou à l'extérieur, doit disposer d'un extincteur spécial pour feu de carburant, en état de fonctionnement.**

**Tout appareil électrique doit être débranché, en dehors des heures d'ouverture.**

### AMENAGEMENT DES STANDS

La décoration de chaque stand est laissée à l'initiative de l'exposant, et à ses frais.

Conformément aux instructions de la Commission Départementale de Sécurité et de la Protection Civile :

- 1) Chaque exposant doit être muni d'un extincteur à poudre.
- 2) Les rideaux et canisses (roseaux) ainsi que tout élément de décoration qui n'offre pas une réaction au feu M0 à M3 (procès-verbal d'essai en laboratoire à fournir) devront être, soit supprimés, soit ignifugés. Joindre une photocopie du Certificat d'Ignifugation.
- 3) Il est rappelé qu'il est interdit de fumer à l'intérieur des halls d'exposition.

Les stands seront fournis munis d'une arrivée électrique sur coffret mobile.

L'installation de faux plafonds ou vélum est interdite. Tout exposant désirant établir des super structures pour l'organisation de son stand devra soumettre plans, dessins ou photos avec demande d'admission pour agrément du Comité.

- Les expositions "sauvages" de tous véhicules sont interdites aussi bien à l'intérieur, que hors d'enceinte du SALON (devant les entrées du Parc des Expositions en particulier).
- Aucune exposition de voiture particulière (V.P.) ne sera autorisée à l'extérieur des bâtiments.
- Les véhicules utilitaires légers (VUL - PTAC 3T5 maxi) seront exposés en extérieur.
- Aucun poids lourd, tracteur, semi-remorque ne sera admis en exposition sur le Salon.

### ASSURANCE

Chaque exposant doit souscrire une Assurance "Tous risques exposition", soit auprès des Organisateurs, soit auprès de son Assureur habituel.

L'attestation d'assurance établie par l'Assureur personnel est obligatoire, et doit nous parvenir **5 jours avant l'ouverture du salon**.

### AFFICHAGE DES PRIX

Le prix affiché doit être le prix de vente TTC faisant apparaître la somme que devra effectivement payer l'acheteur.

Toute contestation est de la compétence du Comité d'Organisation.

Les participants au Salon de l'Auto 2010 pourront faire une publicité individuelle dans la presse.

## TARIFS (Hors Taxes)

	Prix unitaire
<b>FRAIS FIXES OBLIGATOIRES</b>	
○ Droit d'inscription, sécurité, gardiennage, entretien	80,00 €
<b>EMPLACEMENT SOUS HALL POUR LES CONCESSIONNAIRES</b>	
<b>le m<sup>2</sup> :</b>	
○ Adour	11,60 €
○ AragonBéarn	11,60 €
○ Chapiteau – esplanade centrale	11,60 €
○ Pays de Soule	11,60 €
	11,60 €
<b>EMPLACEMENT SOUS HALL (AUTRES CATEGORIES)</b>	
○ stand 3m x 3m (9 m <sup>2</sup> ) quel que soit le hall ..... le module de 9 m <sup>2</sup>	725,00 €
○ Stand 6m x 3m (18 m <sup>2</sup> ) quel que soit le hall ..... le module de 18 m <sup>2</sup>	1 045,00 €
<b>Stands Mezzanine Hall Béarn</b>	
○ Stand 6m x 3m (18 m <sup>2</sup> ) ..... le module de 18 m <sup>2</sup>	540,00 €
○ au-dessus de 18 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	14,80 €
<b>EMPLACEMENT SEMI- COUVERT</b>	
○ module de 9 m <sup>2</sup>	372,00 €
○ stand supplémentaire	150,00 €
<b>Esplanade Centrale</b>	
○ Véhicule utilitaire – moins de 3,5 tonnes, le véhicule	105,00 €
<b>Esplanade Centrale</b>	
○ Emplacement divers jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	430,00 €
○ Le m <sup>2</sup> supplémentaire	9,20 €
○ Forfait barnum	247,00 €
<b>Stands Alimentaires</b>	
○ Emplacement extérieur ..... module de 20 m <sup>2</sup>	500,00 €
○ Emplacement extérieur podium	550,00 €
○ Emplacement sous hall	677,00 €
○ Branchement Eau (si souhaité)	110,00 €
<b>ELECTRICITE</b>	
○ Forfait électricité comprenant location coffret, puissance 2 kw, maintenance	38,00 €

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le kw supplémentaire</li> <li>○ Autre branchement souhaité</li> </ul>	20.00 €
<p><b>TELEPHONE</b></p> <p>Une ligne téléphonique analogique simple, ou ligne Internet peut être installée sur votre stand. Pour toute commande vous devez en faire la demande à <b>France Télécom</b> en téléphonant au <b>1016</b> pour un devis.</p>	Facturation France Télécom
<p><b>WI-FI (Internet sans fil) uniquement dans les halls Béarn, Soule et Adour</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Installation sur votre ordinateur, paramétrage réseau et accès au réseau</li> <li>○ Location carte PCMCIA (pour ordinateur portable)</li> <li>○ Location carte PCI (pour ordinateur de bureau)</li> </ul>	GRATUIT
<p><b>ASSURANCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si assuré par sa propre Compagnie Voir Attestation d'Assurance jointe à fournir</li> </ul> <p><b>Autre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Stand sous hall, Stand semi-couvert ou extérieur (3 000 € matériel)</li> </ul> <p><b>Garanties Optionnelles</b> – Possibilité de souscrire un complément</p> <p>Montant : ..... € x 2,5%</p> <p>Casse des objets fragiles..... € x 1‰</p> <p>Risque transport : ..... € x 0,5 ‰</p> <p>En expo, franchise de 80 € sur tous les risques, sauf tempête, grêle, neige, vol et vandalisme. 10% du sinistre avec un minimum de 230 €</p>	Voir courrier
<p><b>COMMANDE CARTES</b></p> <p>Les exposants bénéficieront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cartes Invitation gratuites</li> <li>○ Cartes Exposants (suivant votre demande)</li> </ul> <p>Les exposants pourront acheter des <b>cartes invitation supplémentaires</b> au tarif de 25 € (HT) les 10 .....</p> <p>(facturées sur leur retour au guichet)</p>	Gratuites Gratuites

**LA DEMANDE NE SERA PRISE EN CONSIDERATION QU'ACCOMPAGNEE DE LA SOMME DE 500 EUROS REPRESENTANT L'ACOMPTÉ DU MONTANT DE VOTRE PARTICIPATION.**

REGLEMENT  
ETABLI A  
L'ORDRE DU  
PARC DES  
EXPOSITIONS  
DE PAU